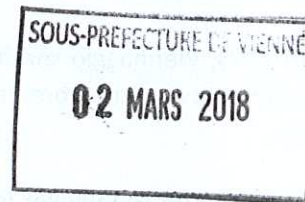


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018



Date de la convocation : 20/02/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son
suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL
BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES – action sociale** : Convention d'objectifs et de moyens avec
l'Amicale du personnel

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel. Les dépenses d'action sociale ont un caractère obligatoire mais l'assemblée délibérante est libre de déterminer le type d'actions à mettre en œuvre.

Il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération reprenne les éléments de la politique sociale de Viennagglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. Ainsi, la politique sociale comprend les éléments suivants :

- l'adhésion au Comité National des Œuvres Sociales (CNAS), déjà approuvée par délibération n°18-61 du 24 janvier 2018,
- la participation de l'employeur aux tickets restaurant, déjà approuvée par délibération n°18-62 du 24 janvier 2018

- une subvention à l'Amicale du personnel.

A cela s'ajoutent une participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents et la fourniture des chèques cadeaux et/ou chèques vacances qui feront l'objet d'une délibération future, une fois les critères définis.

Depuis 2003, Viennagglo soutient l'Amicale du personnel. L'Amicale gère les activités de convivialité proposées aux agents (arbre de Noël, sorties...) ainsi que des réductions sur les places de concerts, cinéma...

Il est proposé de renouveler le soutien à l'association Amicale du Personnel à hauteur de 36 000 € pour 2018 et de signer la convention d'objectif et de moyens correspondante. Les prestations de l'Amicale concerneront désormais les agents de Vienne Condrieu Agglomération afin de favoriser une culture commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2321-2,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et plus précisément son article 9,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus précisément son article 88-1,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 février 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE le soutien financier à l'Amicale du personnel pour une durée de 3 ans, concentré sur les actions de convivialité.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour une période de 3 ans à compter de 2018 avec l'Amicale du personnel et autorise Monsieur le Président à la signer.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - **2 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS